Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective du travail du secteur du nettoyage pour la Suisse romande

Modification du 25 janvier 2008

Le Conseil fédéral suisse arrête:

I

Le champ d'application des clauses suivantes, qui modifient la convention collective de travail du secteur du nettoyage pour la Suisse romande annexée à l'arrêté du Conseil fédéral du 26 novembre 2004¹, est étendu²:

Annexe 2

П

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2008 et a effet jusqu'au 31 décembre 2008.

25 janvier 2008

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Pascal Couchepin La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

2008-0097

FF **2004** 6649 et 6650

Des tirés à part de l'extension peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne.